

Seine Saint Denis

«L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (A. de SAINT EXUPERY)

DECLARATION LIMINAIRE : COMITE TECHNIQUE LOCAL (CTL) DU 28 JUIN 2012

Monsieur le Président du CTL, les documents donnés aux Organisations Syndicales (OS) pour le CTL de ce jour sont éloquents, et principalement le **rapport d'activité 2011** :

Le bilan de l'année 2011, avec 68 suppressions d'emplois supplémentaires, est particulièrement lourd. Les conditions de travail des agents se sont fortement dégradées : la pression des objectifs est demeurée alors que dans le même temps l'afflux du public était en forte augmentation (550 000 visites pour 800 000 foyers fiscaux). Dans ces conditions, les agents ont de plus en plus de mal à gérer les dossiers au fond. La qualité de leur travail n'est pas toujours reconnue.

Les demandes de mutation sont d'ailleurs en augmentation constante (348 en 2010, 482 en 2011).

Pour la première fois, le rapport d'activité reconnaît que « ces mouvements permanents accroissent la tension dans les services ».

Lors du comité technique sur les suppressions d'emplois, les syndicats vous ont demandé de mettre en avant auprès de la Direction Générale la spécificité du 93 pour que le département soit pourvu en effectifs suffisants.

Le rapport d'activité montre bien cette spécificité. Le turn-over des agents est supérieur à 20%. La Seine Saint Denis détient un triste record puisque la commission de surendettement est classée première dans l'île de France au niveau du nombre de dossiers. Cela démontre bien la misère sociale du département.

Aujourd'hui, plusieurs unités de travail nous ont alerté sur le nombre important de vacances d'emplois dans leurs structures. C'est pour cette raison que nous vous avons demandé l'état des effectifs réels par unités de travail.

Les suppressions de crédits budgétaires n'ont pas contribuées à améliorer la situation. Ainsi la création du SIP de Blanc Mesnil a été reportée plusieurs fois, la Direction Générale ayant précipité sa création tout en diminuant les crédits nécessaires.

La mise en œuvre désastreuse de CHORUS a augmenté le stress et la charge de travail des agents devant utiliser cette application. Celle-ci a considérablement augmenté les délais de paiement de l'état, au point que certaines entreprises se détournent des marchés publics.

Pour toutes ces raisons, liées aux orientations de la Direction Générale des Finances Publiques, **FO DGFIP 93** votera contre le rapport d'activité 2011. Nous tenons cependant à souligner la qualité du travail des agents, malgré un contexte difficile.

Un autre point de l'ordre du jour concerne la mise en place à la Recette des Finances d'une cellule d'assistance au recouvrement des produits locaux. Le document qui nous a été remis indique qu' « un bilan sera dressé fin 2012 laissant la voie ouverte à une possible extension de ce dispositif à d'autres postes comptables et à d'autres tâches. ». S'agit-il d'une simple aide aux postes comptables ou cela préfigure-t-il la disparition future de trésoreries municipales ?

FO DGFIP souhaite également vous alerter sur les conséquences de la création de la Communauté d'Agglomération EST Ensemble. Cela a engendré une charge de travail supplémentaire sur la trésorerie de Pantin Municipale. Les 9 régies culturelles des 9 communes concernées ont été basculées sur ce poste sans compensation d'effectifs. La surcharge de travail journalier rend les conditions de travail de plus en plus difficiles.

Monsieur le Président du CTL, nous avons demandé que la question des « ponts naturels » soit remise à l'ordre du jour. Vous nous aviez indiqué qu'il n'était pas possible juridiquement de fermer les unités de travail au public tout en laissant le choix aux agents d'être en congé ou non.

Pourtant, il semble bien que cela soit possible puisque ce dispositif a été appliqué dans le département de l'Oise.

FO DGFIP demande donc qu'un vote ait lieu sur la possibilité de fermer les unités de travail au public lors du « pont naturel » de la Toussaint, le 2 Novembre.

Par ailleurs, nous vous demandons de bien vouloir accorder aux agents emmenant leurs enfants à l'arbre de Noël, une journée entière d'autorisation d'absence.

Le spectacle de l'année 2012 consiste en une animation foraine qui se déroule entre 10 H et 13 H.

Les agents sont donc obligés de prendre leur journée. Lors du dernier Comité Départemental d'Action Sociale, il a été rappelé que les autorisations d'absences relèvent des directions départementales.

Vos représentants au Comité Technique Local
Didier DUCHESNE, Philippe MASSON et Guilène LAHAYE

AVEC FO DEFENDONS LA LIBERTE ET L'INDEPENDANCE SYNDICALES

Secrétariat Force Ouvrière : FO.ddfip93@dgfip.finances.gouv.fr ☎ 01.48.96.62.30
Site Moulin, 13 Esplanade Jean MOULIN, 93009 BOBIGNY